

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

**Délibération n°2024.09.123 B**

**Construction et réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes : eaux usées, eaux pluviales et eau potable – Appel d'offres ouvert**

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 30 août 2024

**Secrétaire de Séance:** Dominique PEREZ

Membres en exercice: 26  
Nombre de présents: 21  
Nombre de pouvoirs: 2  
Nombre d'excusés : 3

**Membres présents :**

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET,

**Excusé(s):**

Michel ANDRIEUX, Michel GERMANEAU, Francis LAURENT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024\_09\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024  
Publication : 16/09/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.09.123 B**

Rapporteur : François NEBOUT

**CONSTRUCTION ET REHABILITATION DES CANALISATIONS ET OUVRAGES ANNEXES : EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET EAU POTABLE – APPEL D'OFFRES OUVERT**

Pilier : Développer et prendre soin des ressources  
Ambition : un patrimoine entretenu et valorisé  
Enjeux : un patrimoine entretenu et valorisé

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité et accès aux services assainissement
- ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles

L'accord-cadre « Construction et réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable » notifié en 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'Eau Potable et Assainissement, Eaux Usées et Eaux Pluviales, GrandAngoulême souhaite lancer une nouvelle consultation pour la fourniture, la pose, la construction ou le remplacement :

- des canalisations d'assainissement pour l'évacuation des eaux pluviales et usées, domestiques ou industrielles, ainsi que des ouvrages annexes et branchements particuliers
- des canalisations d'eau potable, de branchements particuliers et ouvrages annexes, ainsi que la réfection provisoire des chaussées et trottoirs revêtus, la réfection définitive des chaussées non revêtues, accotements, équipements de voirie, trottoirs en béton ou pavés.

Afin de satisfaire ce besoin, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-2, R2124-2, R2161-2 à 5, R2131-16 à 20, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14, du code de la commande publique pour la construction et réhabilitation des canalisations et ouvrages annexes eaux usées, eaux pluviales et eau potable .

La forme des contrats sera l'accord-cadre mono-attributaire par émission de bons de commande, avec engagement sur un montant maximum de 36 000 000 € HT sur la totalité du marché en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du code de la commande publique.

L'estimation annuelle est de 9 000 000 € HT.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de quatre ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024\_09\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024  
Publication : 16/09/2024

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre ainsi que la (ou les) procédure(s) négociée(s) en cas d'appels d'offres infructueux et, le cas échéant, les actes liés à sa résiliation.

<b>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240905-2024\_09\_123B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2024

Publication : 16/09/2024